

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 21/6e L rendant exécutoire la délibération n° 21/6e L du 6 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale approuvant le projet de tranche 1964 de la loi-programme 1961/1965

n° 21/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 décembre 1963

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro
31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est adopté le projet de tranche 1964 de la loi-programme 1961- 1965 de la Côte Française des Somalis arrêté : 1° En autorisation du programme à cent trente-six millions quatre cent mille francs Djibouti ; 2° En crédits de paiements à cent trente-six millions quatre cent mille francs Djibouti, dont 105.300.000 sur l'exercice 1964 et 31.100.000 sur l'exercice 1965, conformément au tableau ci-dessous :